

Succession(entre les 3enfants) suite au décès de mes parents

Par **loreleiNINA**, le **05/02/2014** à **08:31**

Bonjour,

A la suite du décès de mes parents, j'ai hérité de leur maison avec mon frère et a soeur, mon frère garde cette maison donc il doit me verser ma part tous les mois, ma soeur elle a décidé de ne pas prendre sa part pour l'instant et se porte caution pour les paiements si mon frère peut pas payer, le pblm aujourd'hui c'est que mon frère ne peut plus payer, et ma soeur encore moins.. pourriez vous me dire ce que je peux faire ??? Merci d'avance

Par **domat**, le **05/02/2014** à **10:19**

bjr,

si votre frère ne paie pas et que votre soeur est caution, vous devez lui demander de payer car c'est le principe de la caution.

il faudrait si cette maison est toujours en indivision et que votre frère vous paie une indemnité d'occupation et si votre frère a racheté votre part et qu'il vous paie une soulte.

la seule solution c'est la vente de la maison et que vous vous répartissiez le prix de vente.

cdt